



## MÉMOIRE D'HORTIPARC

### PRÉSENTÉ AU BAPE

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION SUR LE

PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE A-25  
ENTRE L'AUTOROUTE A-440 ET LE BOULEVARD  
HENRI-BOURASSA

Juin 2005

## **PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE A-25** **ENTRE L'AUTOROUTE A-440 ET LE BOULEVARD HENRI-BOURASSA**

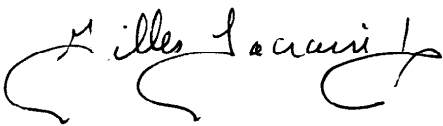
En janvier 1997, LAVAL TECHNOPOLE, la Société d'Agriculture de Laval et le Syndicat de base de l'UPA-Laval, s'unissaient pour fonder une nouvelle corporation : HORTIPARC. Sa mission étant la promotion et la commercialisation des produits et services horticoles, ainsi que la diffusion des innovations horticoles auprès des entreprises et du public, avec l'outil privilégié qu'est la création d'un Centre d'expositions. Il est important de mentionner que la corporation HORTIPARC a un rayonnement supra-régional, ses membres se retrouvant aussi bien à St-Rémi qu'à l'Annonciation, à St-Thomas de Joliette qu'à Mirabel et autres. HORTIPARC travaille, depuis sa création, avec cette vision de la grande région métropolitaine de Montréal, car on y retrouve plus de 70% de la production totale québécoise de fleurs.

Dans cette optique, toute amélioration à la fluidité de la circulation dans cette grande région ne peut qu'être bénéfique. Le parachèvement de l'Autoroute A-25 permettra la création d'une voie de contournement de l'île de Montréal, facilitant ainsi les livraisons qui n'ont pas nécessairement à transiger par Montréal, ainsi que l'accessibilité des différents points de vente répartis dans les diverses régions.

Le rapprochement des marchés pour les produits de l'industrie agroalimentaire est une priorité. Le prolongement de l'Autoroute A-25 permettra ces rapprochements entre les producteurs, les consommateurs, les fournisseurs et les clients. L'augmentation des échanges entre tous ces acteurs permettra une augmentation des bénéfices, mais aussi une efficacité accrue dans la gestion du temps, ressource cruciale à certaine période de l'année pour les entreprises horticoles.

Nous croyons que l'étalement urbain n'est pas un facteur qui devrait empêcher le prolongement de l'Autoroute A-25. L'augmentation démographique que connaît la Rive-Nord de Laval depuis plusieurs années démontre que cette réalité est déjà bien en place. Nul besoin d'un nouvel accès à l'île de Montréal pour que ce phénomène s'installe. Cela s'est fait naturellement et graduellement au cours des ans.

En ce qui concerne la protection de la zone agricole de Laval, HORTIPARC constate que la MRC de Laval a adopté, en 2004, son nouveau schéma d'aménagement qui reprend son engagement de 1988 de respecter la zone agricole de 7 000 hectares, soit 30% de son territoire. Ce respect de la zone agricole prouve qu'il est possible de conserver une telle zone et ce, malgré les pressions exercées par le développement résidentiel et industriel. La ville de Laval est un exemple de la possibilité de se développer tout en conservant un équilibre avec un de ses pôles importants, tant au niveau de son économie que de sa société : l'agriculture.



Gilles Lacroix  
Président  
HORTIPARC

## COORDONNÉES



1555, boulevard Chomedey, bureau 100  
Laval (Québec) H7V 3Z1  
Téléphone : (450) 682-7232  
Télécopieur : (450) 978-5970  
Courriel : [hortiparc@lavaltechnopole.com](mailto:hortiparc@lavaltechnopole.com)